



Les principes directeurs

1. Laval, maître d'œuvre de la qualité de vie des familles lavalloises.

Le milieu dans lequel vivent les familles influence grandement leurs conditions de vie. Par ailleurs, par son service de proximité, la municipalité représente l'instance la plus proche de la communauté. Laval affirme donc sa volonté d'agir comme partenaire de premier plan pour la famille et entend demeurer, comme par le passé, réceptive aux réalités familiales. Avec cette politique, elle veut aller plus loin en exprimant son désir de voir émerger davantage d'initiatives de soutien aux familles. La Ville de Laval souhaite ainsi poursuivre son rôle de leader sur son territoire et déployer les efforts requis pour que la famille y soit reconnue comme étant la composante principale du développement de la collectivité.

2. Laval, initiatrice de concertation et de partenariat.

Afin que soit assurée la pérennité de cette politique, les partenaires communautaires et institutionnels de la municipalité devront être continuellement interpellés. Il est primordial de se concerter pour maintenir un plan d'action efficace, mais aussi pour développer des ententes dans différentes sphères qui touchent la vie des familles. La Ville de Laval compte demeurer l'initiatrice d'une telle concertation, mais elle sera aussi garante de l'harmonisation des actions avec les organismes communautaires et institutionnels qui interviennent auprès des familles.

1. Une approche structurée et intégrée.

Dans sa volonté d'encourager le partenariat et la concertation, la Ville de Laval préconise une approche structurée et intégrée où tout doit être soigneusement planifié et, surtout, harmonisé entre les différents acteurs. Tel un chef d'orchestre, la Ville doit s'assurer avec les partenaires communautaires et institutionnels concernés que toutes les étapes de sa politique familiale, de l'élaboration à l'implantation, s'inscrivent dans un même élan de cohésion. Répondant à un désir de constance, la municipalité a donc nommé une élue à titre de responsable des questions familiales. Pour maintenir la cohérence et l'échange d'informations, la Ville de Laval a aussi créé deux instances qui verront à concrétiser les énoncés mis de l'avant dans cette politique, soit le **Conseil de la famille** et le **Comité de suivi**.

La Ville de Laval désire remercier tous les organismes représentant les familles, les partenaires, les intervenants et les collaborateurs qui ont participé, de près ou de loin, aux différentes étapes de la démarche. Votre passion et votre persévérance, tout au long de l'élaboration de la politique, ont permis de mettre en place une première politique familiale lavalloise. Un remerciement tout spécial au ministère de la Famille et des Aînés pour son soutien financier.

Pour lire le texte intégral de la politique familiale, consultez le portail Internet de la Ville de Laval (www.ville.laval.qc.ca, sous la rubrique « Guichet municipal ») ou visitez votre bibliothèque de quartier.

An english version is also available on Laval's website or by request.

☎ 311 ou 450 978-8000

Famille et Aînés
Québec



La politique familiale de Laval



Ce document présente une synthèse des principes directeurs et des champs d'intervention qui balisent l'intervention de la Ville de Laval en matière de famille.



« FAVORISER LE MIEUX-ÊTRE DES FAMILLES LAVALLOISES ET AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE VIE »

Notre mission et nos valeurs

Tel est l'énoncé de base de cette politique qui reconnaît que la famille et ses ramifications assurent la vitalité de notre communauté. La cellule familiale est le premier point de référence du code de vie de chaque individu. Ses membres sont présents dans tous les secteurs d'activité. La famille est détentrice de notre mémoire collective et constitue l'incubateur de nos idéaux pour le futur.

Certaines valeurs importantes guident la municipalité dans sa démarche :

- L'affirmation de la fierté d'être Lavallois, qui se manifeste par un fort sentiment d'appartenance à son quartier, à sa ville et à son histoire. Laval croit que cette fierté collective des citoyens contribue au développement de la communauté.
- La famille au cœur des préoccupations municipales. Laval croit qu'elle doit mettre en œuvre une multitude d'initiatives visant la famille et ses membres dans tous les secteurs qui relèvent de ses compétences.
- L'application du concept de collectivité viable. Reconnu par la Ville comme étant inhérent à la famille, ce concept repose sur l'accession à une meilleure qualité de vie pour chaque personne qui fait partie de la collectivité. Cet épanouissement des individus et de leur famille a un impact direct sur l'ensemble d'une communauté donnée et lui insuffle toute sa vitalité socioéconomique. La viabilité d'une collectivité suppose également un environnement sain pour les générations futures, un principe qui s'inspire de la notion de développement durable.
- La possibilité pour toutes les familles d'avoir accès aux ressources disponibles sur le territoire. Laval croit qu'elle doit faciliter l'accès des familles à diverses ressources essentielles telles que l'emploi, l'éducation, les loisirs, le sport, la culture et les arts, en collaboration avec ses partenaires communautaires et institutionnels.

Les champs d'intervention municipaux

Cette première politique familiale s'articule autour de huit champs d'intervention municipaux, auxquels des engagements particuliers sont rattachés. La municipalité compte ainsi rejoindre les familles sous plusieurs angles.

Ces champs d'intervention sont :

- 1 Le loisir et la culture
- 2 Le développement communautaire
- 3 L'urbanisme et l'habitation
- 4 L'environnement
- 5 Les services de garde
- 6 La promotion de la vie familiale
- 7 Les relations avec les citoyens
- 8 La sécurité publique



1 ■ Le loisir et la culture

- Permettre l'éclosion d'activités culturelles et de loisir pour la famille;
- Privilégier le développement d'activités qui augmentent le sentiment d'appartenance des familles envers leur milieu;
- Informer les familles sur les activités et les équipements municipaux qui leur sont destinés;
- Favoriser l'implantation d'une tarification familiale des activités municipales et de celles des partenaires;
- Poursuivre le développement du réseau cyclable;
- Accroître la visibilité de nos richesses patrimoniales et culturelles.

2 ■ Le développement communautaire

- Développer des partenariats avec les organismes du milieu communautaire œuvrant auprès des familles;
- Agir auprès des organismes communautaires et institutionnels dans le but de concrétiser des projets destinés à soutenir les familles;
- Établir un plan d'intervention pour les familles en situation de crise.



3 ■ L'urbanisme et l'habitation

- Favoriser les échanges entre les partenaires institutionnels quant à leurs projets de construction ou à l'usage de leurs infrastructures;
- Planifier un réseau piétonnier efficace et sécuritaire pour les familles;
- Encourager les initiatives d'accès à la propriété pour toutes les familles;
- Encourager les idées originales qui visent le mieux-être des familles (logements évolutifs, collectifs, intergénérationnels, etc.).

4 ■ L'environnement

- Créer des conditions favorables permettant aux familles de s'approprier leurs parcs, leurs espaces verts et leurs plans d'eau;
- Ajouter un contenu spécifiquement pour les enfants dans les communications traitant de l'environnement, particulièrement celles concernant le recyclage et la collecte sélective;



- Mettre en place des sentiers pour la randonnée pédestre ou le vélo pouvant mener vers des équipements scolaires, sportifs, sociocommunautaires et commerciaux, et s'assurer que ces parcours demeurent efficaces, sécuritaires et accessibles toute l'année.

5 ■ Les services de garde

- Soutenir les services de garde existants ou en processus d'implantation;
- Faciliter l'émission des permis, l'accessibilité et la proximité de ces services.

6 ■ La promotion de la vie familiale

- Encourager les initiatives à caractère communautaire pour inciter les familles à profiter des installations et des services municipaux;
- Instituer un Prix de reconnaissance afin de souligner les efforts fournis par les partenaires pour améliorer la qualité de vie des familles;
- Proposer des mécanismes d'accueil aux familles nouvellement installées à Laval.

7 ■ Les relations avec les citoyens

- Tenir compte des familles dans l'application de la Déclaration de services aux citoyens;
- Instaurer un mécanisme de suivi de la politique familiale lavalloise pour maintenir une bonne connaissance des besoins des familles;
- Rejoindre toutes les familles, peu importe leur revenu, et favoriser leur participation à la vie communautaire.

8 ■ La sécurité publique

- Implanter une culture de sécurité civile chez les familles;
- Mettre régulièrement à jour ses plans d'intervention en fonction du développement urbain;
- Offrir un programme de vérification des antécédents des bénévoles impliqués dans les différentes organisations;
- Développer divers services et programmes permettant de maintenir le sentiment de sécurité des familles.

